

Mais, après avoir fait remarquer qu'un édifice bâti par usurpation sur un terrain sacré serait un déshonneur pour la ville, et que le véritable honneur, c'est l'honnêteté. Je dois dire que le moyen indiqué par la lettre n'est pas le "*seul moyen*."

Pour le collège des Jésuites, comme pour toutes les propriétés ecclésiastiques, on peut et on doit s'entendre avec les Evêques; les Evêques n'ont pas l'intention de bouleverser le droit social ni de méconnaître les conséquences inévitables d'une longue usurpation. Ils ont le droit de traiter avec le gouvernement par voie d'*indemnité raisonnable et de transaction*. Tous les intérêts seront conciliés par ce moyen, et ceci est le seul vrai moyen digne d'un gouvernement honnête. S'il le prend, il aura la chance de voir "l'amélioration publique" dont il parle. Qu'il présente donc ou soutienne au Parlement Fédéral le grand projet des restitutions ou des indemnités à offrir à l'Eglise pour les biens usurpés. Il lui sera facile alors d'acquiescer l'emplacement désirable.

2^e motif. " Si cela arrivait (c'est-à-dire l'échec du projet) je ne dissimule pas " qu'il en résulterait un mécontentement qui rejaillirait sur l'autorité ecclésiastique que l'on tiendrait responsable du dommage souffert par la ville."

Que signifie cet essai d'intimidation? Croit-on que les Evêques pour remplir leur devoir envers l'Eglise se laisseront influencer par la peur de l'opinion?

Dans certaines questions irritantes, il est parfois prudent de dissimuler, et de ne pas soulever inopportunément les colères de l'opinion. Mais dans les questions de justice, dans la défense des propriétés de l'Eglise, c'est pour les Evêques catholiques une glorieuse tradition de faire leur devoir hardiment, fallût-il braver plus que l'opinion; et l'histoire même de la couronne d'Angleterre qui s'est approprié les biens des Jésuites au Canada, pourrait en offrir d'illustres exemples.

Chaque fois que le gouvernement fait un nouvel acte de propriété sur les biens dont nous sommes, non les maîtres, mais les défenseurs et les administrateurs responsables, notre devoir est de revendiquer ou de protester. Quel usage ferions-nous autrement du mandat à nous confié par l'Eglise?

Du reste, c'est le sort des Evêques actuellement de ne pouvoir rien entreprendre pour la revendication de ces biens sans être en même temps attaqués d'un côté par un parti hostile et soutenus de l'autre par les fidèles. Si l'opinion devait avoir quelque influence sur eux ce serait celle qui leur rend l'accomplissement de leurs devoirs plus facile, celle des fidèles qui connaissent, respectent et veulent voir respectés les droits et les intentions de l'Eglise, celle des fidèles qui surtout ne doivent jamais être contristés injustement, ni scandalisés.

Enfin, je crois que le gouvernement se trompe sur l'état actuel de l'opinion. En majeure partie elle est et sera favorable à l'Episcopat autant pour le droit. La conscience publique serait soulagée par un arrangement équitable, dans une question qui depuis près d'un siècle est un sujet de trouble profond.

En finissant je ne veux plus relever qu'une courte phrase: "Il est probable, que

" si le Gouver
" priété aux

Abstraction
attache quelq
l'antipathie d
droit. Il s'a
Mais les Jésu
de l'Eglise.

L'Eglise prop
" sont à Vou
" sentirai pas

Quel droit
tout de restr
de lui refuse

Notre droit
rapports ave
l'Eglise spol

Les Evêq
rendre ces b
ment est d'è
ces de l'usu

Telle est,
gouverneme
Jésuites à
Evêques de